

**PROGRAMME ASIE**

# **LA CONDITION ET LA PLACE DE LA FEMME EN INDE**

**PAR NATACHA LEMOINE**

ÉTUDIANTE EN MASTER HISTOIRE ET RELATIONS INTERNATIONALES  
À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE

JUIN 2019

**ASIA FOCUS #114**



Vous pouvez juger de la situation d'un pays en y observant le statut des femmes »<sup>1</sup>. Cette phrase a été prononcée par Jawaharlal Nehru, Premier ministre de l'Inde de 1947 à sa mort en 1964 et figure importante de la lutte pour l'indépendance de son pays. Bien que l'Inde se revendique comme étant la plus grande démocratie du monde<sup>2</sup>, elle n'en reste pas moins, selon un classement de 2018, le pays « le plus dangereux pour les femmes »<sup>3</sup>, et ce, même devant des pays tels que l'Afghanistan ou encore la Syrie. Cette étude se base sur six indices, et l'Inde arrive en tête de trois d'entre eux : l'exploitation humaine, l'oppression culturelle et les violences culturelles et sexuelles.

Mais cette mauvaise condition a-t-elle toujours été d'une telle ampleur ? L'histoire a pu nous montrer que non, la femme indienne n'a pas toujours souffert de la domination masculine. Dans la société l'Inde ancienne, elle était valorisée pour ses capacités intellectuelles et la parité y était certainement présente. Un tournant important a été effectué après la Loi de Manu, qui sera abordée dans la première partie, ainsi qu'après l'arrivée des chrétiens et les invasions musulmanes et de l'Empire moghol. C'est ainsi qu'il y a environ 2500 ans, la femme indienne était sous tutelle de son père puis de son mari. Elle devait s'occuper de la maison, faire à manger, le ménage et avoir des enfants (de préférence des garçons). Avoir une fille, selon un vieux dicton, était comme « arroser le jardin d'un autre », puisque toute sa vie, elle prenait soin de sa belle-famille. Le Moyen Âge vit alors une continuelle régression de la condition de la femme indienne : mariage forcé, suicide rituel, polygamie. Sous l'Empire britannique, les femmes ont bénéficié d'une courte période d'évolution positive au niveau de leurs droits ainsi que de leur considération : des écoles ont été ouvertes aux jeunes filles, des femmes ont obtenu leur diplôme universitaire, et elles ont même pu rejoindre le mouvement de la marche du sel, organisée par Gandhi contre le colonialisme du Royaume-Uni. La période d'après l'indépendance a vu une femme au poste de Premier ministre durant 15 années, Indira Gandhi (1917-1984), et une ouverture de diverses activités à la gent féminine, comme les sports, la recherche scientifique ou encore les médias et les arts. La Constitution de l'Inde,

<sup>1</sup> Lina Sibi, « Focus 2: Les femmes en Inde: la plus grande démocratie du monde est-elle misogyne? », *HumansForWomen*, le 9 février 2017 [www.humansforwomen.org](http://www.humansforwomen.org)

<sup>2</sup> Auteur inconnu, « Être une femme dans l'Inde d'aujourd'hui », *Malbar*, date inconnue [www.malbar.fr](http://www.malbar.fr)

<sup>3</sup> Vanessa Dougnac, « L'Inde, « pays le plus dangereux pour les femmes » ? », *La Croix*, le 4 juillet 2018 [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com)

le 26 janvier 1950, offre, de façon officielle, une égalité des femmes face à l'homme, aux yeux de la justice, dans le cadre du travail, et renonce aux pratiques portant atteinte à leur dignité<sup>4</sup>.

Malheureusement, au fil des années, et ce malgré les textes officiels qui stipulent le contraire, la condition de la femme n'a cessé de se dégrader. Des scandales de viols ont retenti au niveau international, des attaques à l'acide, la presque totale subordination de la femme à l'homme, et ce malgré une indéniable croissance des mouvements féministes qui essaient de leur venir en aide. Cela a provoqué une montée du pays dans le classement énoncé plus haut : si l'Inde en était à la tête en 2018, elle n'occupait « que » la quatrième place en 2011, où pourtant, 90% des 256 329 crimes violents enregistrés avaient une ou des femme(s) comme victime(s)<sup>5</sup>. La situation est donc alarmante, puisque les droits fondamentaux de toute une partie de la population indienne sont bafoués.

## LA RELIGION ET LES TRADITIONS

---

### *Le statut de la femme selon la religion bouddhiste*

En Europe, le bouddhisme possède une réputation de religion de tolérance, d'ouverture, et de non-misogynie. Mais aux yeux de la religion bouddhiste en Inde, la femme est inférieure à l'homme, sur le plan civil comme sur le plan religieux. L'un des principaux principes religieux affirme que seuls les hommes peuvent atteindre l'état de Bouddha, alors que les femmes, elles, ne peuvent prétendre qu'aux premiers degrés de l'éveil spirituel. Le seul moyen pour elles d'y parvenir serait de changer de sexe : elles seraient ainsi un bodhisattva<sup>6</sup>. C'est pour cela que certaines femmes, dans leurs prières, demandent à être réincarnées dans le corps d'un homme.

Les nonnes sont elles aussi défavorisées face aux moines, qui leur sont indéniablement supérieurs et elles possèdent des règles beaucoup plus strictes qu'eux. Si, au tout début du bouddhisme en Inde, les femmes semblaient posséder une place plus noble aux yeux de la religion, cette position s'est dégradée, car elles étaient perçues comme « jalouses,

<sup>4</sup> Auteur inconnu, *Union indienne, Constitution du 26 janvier 1950*, date inconnue <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/>

<sup>5</sup> Auteur inconnu, « L'Inde rend hommage à l'étudiante morte après un viol collectif », *Le Monde*, 28 décembre 2012 [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

<sup>6</sup> Robert Paris, « Le bouddhisme et les femmes », *Matière et Révolution*, le 26 décembre 2011 [www.matierevolution.org](http://www.matierevolution.org)

passionnées et pleines de haine », à l'image des jeunes Filles de Mara, un esprit tentateur : la Cupidité, l'Orgueil, la Peur, l'Ignorance et la Colère. Elles sont en opposition aux Vertus, qui, elles, mènent à la Béatitude : le Détachement, l'Humilité, le Courage, le Savoir et la Douceur<sup>7</sup>.

Les femmes sont considérées comme l'objet du désir qui pouvait faire chuter l'homme vers un statut inférieur, et leur corps est honteux et impur. Elle est vue comme un être dangereux.

C'est ainsi qu'encore de nos jours, pour les bouddhistes :

- La naissance d'une fille est vue comme un malheur. Si une femme n'arrive pas à donner naissance ou qu'elle ne met au monde que des filles, elle peut être « remplacée »
- Le mariage d'une jeune fille bouddhiste implique qu'elle doit couper tout lien avec sa famille et ne doit désormais rien faire sans que sa belle-famille ne lui en donne l'autorisation. Elle vit, de plus, dans la crainte d'être délaissée par son mari, car les pays de confession bouddhiste ne garantissent aucune protection à une femme dans une telle situation. Il existe toute une série de règles dictées par le Bouddha que les femmes mariées doivent suivre, car le bien-être de son foyer tout entier repose sur ses épaules
- Elle n'est définie que par son statut d'épouse et de mère et ne possède, par conséquent, aucune autre véritable liberté<sup>8</sup>

Le Dalai-Lama, autorité suprême de la religion bouddhiste et prix Nobel de la paix, a cité dans l'un de ses ouvrages *Comme la lumière avec la flamme* (paru en 1997) un des livres fondateurs du bouddhisme (fondamental pour le Grand Véhicule) *La Précieuse Guirlande des Avis au Roi* de Nagarjuna : « L'attrance pour une femme vient surtout de la pensée que son corps est pur. Mais il n'y a rien de pur dans le corps d'une femme. De même qu'un vase rempli d'ordure peut plaire aux idiots. De même, l'ignorant, l'insensé et le mondain désirent les femmes [...] ». Cela démontre parfaitement que la femme représente le mal absolu ; impures, elles sont même qualifiées « d'ordures ».<sup>9</sup>

<sup>7</sup> Auteur inconnu, *Les 5 jeunes filles de Mara, vaincues par Bouddha*, date inconnue <https://centreganfayoga.com>

<sup>8</sup> Robert Paris, « Le bouddhisme et les femmes », *Matière et Révolution*, le 26 décembre 2011 [www.matierevolution.org](http://www.matierevolution.org)

<sup>9</sup> Hamda Ouakel, « La femme bête noire des religions : la femme dans le bouddhisme (6/6) », *Kapitalis*, le 25 août 2016 [www.kapitalis.com](http://www.kapitalis.com)

Le Bouddha, lui-même, a mis en garde ses disciples contre les femmes dans nombre de ses discours. Il est possible de lire dans le *Canon Pali* (le plus complet des canons primordiaux bouddhiques du nord de l'Inde qui ait été retrouvé à nos jours) : « Il faut se méfier des femmes. [...] Elle est féroce comme le brigand et rusée comme lui. Il est rare qu'elle dise la vérité : pour elle, la vérité est pareille au mensonge, le mensonge pareil à la vérité. »<sup>10</sup>

### ***Le statut de la femme selon la religion hindouiste***

La place de la femme dans la religion hindouiste n'est pas plus glorifiante que dans la religion bouddhiste. En effet, l'Inde est grandement dominée par les traditions hindouistes. Si certains textes mettent en avant la maternité ainsi que la féminité, tous préconisent une subordination totale de la femme à l'homme.

C'est la religion hindoue qui a instauré le système des castes, mode d'organisation sociale en Inde. Selon les Veda, les textes fondateurs de cette confession et écrits en 1500 et 900 avant Jésus-Christ, il existe 4 classes constituant l'une des plus vieilles traditions indiennes : les *brahmanes* (les prêtres, la caste la plus pure), les *kshatriyas* (les guerriers), les *vaishyas* (les commerçants) et les *shudras* (les serviteurs). Il existe aussi une sous-classe, les *dalits* (les intouchables)<sup>11</sup>. Si ce système est contraignant pour les hommes, qui doivent respecter des règles en fonction de la caste à laquelle ils appartiennent, il l'est encore plus pour les femmes pour qui les règles sont encore plus strictes. Les mariages entre membres de castes différentes sont rares pour un pays qui compte plus d'un milliard d'habitants, car s'unir avec une personne d'une caste inférieure peut salir le nom de tout une famille et mener à des discriminations envers eux. Mais cela peut aussi signifier mariage d'amour et aller à l'encontre de la volonté des parents et peut avoir des conséquences tragiques.

L'application du système des castes a été abolie par la Constitution de 1950, mais il est encore d'actualité dans le pays, mais est notamment toujours appliqué scrupuleusement dans les zones rurales.

<sup>10</sup> Hamda Ouakel, « La femme bête noire des religions : la femme dans le bouddhisme (6/6) », *Kapitalis*, le 25 août 2016 [www.kapitalis.com](http://www.kapitalis.com)

<sup>11</sup> Définition du site [www.toupie.org](http://www.toupie.org)

Selon les Lois de Manu, un autre texte juridique fondateur de la tradition hindoue, « *dans l'enfance, une femme doit être soumise à son père, dans la jeunesse à son mari et lorsque son maître meurt, à ses fils ; une femme ne doit jamais être indépendante* ». (Sloka 5.147, 5.148).

De plus, dans l'éventualité d'une mauvaise conduite de la part de son époux, qu'il soit infidèle ou profondément mauvais, « *une femme vertueuse doit constamment le vénérer comme un Dieu* » (Sloka 5.154). Ainsi, d'après les Lois de Manu, la femme doit considérer son mari comme son Dieu et lui n'a aucune obligation envers elle, ni compte à rendre, ni fidélité, ni pardon à présenter : sa femme restera auprès de lui et s'occupera de lui quoiqu'il arrive. Elle doit respecter le *pativrat*, qui sont les vœux de consécration à l'époux.

Quant au mariage, il est très clair que la jeune fille à marier n'a pas son mot à dire : se trouvent dans les Lois de Manu des textes expliquant les différents modes de mariage et, dans chacun d'eux, il est mentionné que c'est le « père qui donne sa fille ». Autrement dit, elle n'a en aucun cas son mot à dire. Elle doit, de plus être mariée très tôt, car, étant la source de tous les maux, il faut la marier afin d'éviter qu'elle déshonore sa famille (cela est cité Sloka 9.93 et 9.94, mais le cas du mariage des jeunes filles sera plus longuement traité dans la seconde partie de ce travail). Enfin, une femme reste mariée au même homme même après le décès de ce dernier. Comme elle ne peut pas se passer de l'autorité d'un homme, elle sera donc placée sous la responsabilité d'un autre, comme son beau-frère, par exemple<sup>12</sup>.

Selon la religion hindoue, quand une femme a ses règles, elle est immédiatement perçue comme impure : elle ne peut donc pas toucher la nourriture ni même aller au temple.

La polygamie et la polyandrie (le fait pour une femme d'avoir plusieurs maris, phénomène plus courant avec l'achat de femmes, certaines familles n'ont pas les moyens d'acheter une épouse pour chacun de leurs fils) sont acceptables, seules certaines conditions sont à respecter.

Les hommes de la religion hindoue sont glorifiés, comme étant ceux qui donnent la vie et permettent à leur femme, s'ils le veulent bien, d'accéder à de hauts niveaux de spiritualité et à un éventuel au-delà. Ce sont eux qui héritent du patrimoine familial, soutiennent leurs parents quand ils vieillissent et s'occupent des rites funéraires au moment voulu : les femmes n'y sont, elles, pas autorisées. Elles ne sont vues que comme des poids et une

<sup>12</sup> Hamda Ouakel, « La femme bête noire des religions : la femme dans l'hindouisme (5/6) », *Kapitalis*, le 25 août 2016 [www.kapitalis.com](http://www.kapitalis.com)

enveloppe charnelle qui porte les enfants. Même en cas de bonne action, elle ne sera jamais récompensée.

### ***La femme, figure centrale de nombreux rites historiques***

Certains de ces rites ont disparu, mais d'autres sont tenaces et continuent de traverser les siècles malgré leur éventuelle interdiction. Parmi les principaux, il est possible de citer :

- **Les devadasis** : selon la tradition hindouiste, elles étaient des servantes de divinités, c'est-à-dire qu'elles étaient retirées à leurs familles dès leur plus jeune âge afin de recevoir une éducation spéciale, durant laquelle elles apprenaient notamment la danse. Ainsi, après une cérémonie (*l'Arangetral*), elles étaient finalement autorisées à danser devant et pour la divinité. Certains des plus grands temples hindous pouvaient accueillir plusieurs centaines devadasi. Le statut de ces femmes était, il fut un temps, des plus avantageux puisqu'elles étaient couvertes de présents, de dons, elles étaient respectées en vue de leur rôle « sacré », elles avaient même l'autorisation d'avoir des relations sexuelles avec celui qu'elles considéraient comme leur « préféré ». Néanmoins, ce statut respectable a connu une radicale évolution qui les a désormais transformées en prostituées sans aucune considération sociale. L'Empire colonial britannique a aboli le système des devadasis en 1925, mais certains temples continuent de voir danser quelques-unes d'entre elles, bien que leur statut soit maintenant bien plus proche de celui de la simple prostituée que du sacré<sup>13</sup>.
- **Le purdah** : ce terme désigne la claustration ainsi que les diverses restrictions des femmes. Elles sont en fait assignées à un espace de proximité et partagé avec les autres femmes et fillettes de sa famille, ses voisines. Elle y entre et en sort quand elle le veut, y fait des activités. Si l'une d'entre elles venait à ne pas fréquenter ce genre d'endroit, cela était mal vu, et pouvait même porter atteinte à l'honneur de sa famille, car cela n'était pas compris et attirait la méfiance. Cela pouvait signifier, de plus, un détachement des règles et de la communauté. Elles ne fréquentaient

<sup>13</sup> Auteur inconnu, « La devadasi, la prostituée des dieux », *Gurukul*, le 2 juillet 2017 [www.gurukul1.com](http://www.gurukul1.com)

que très peu l'espace public, ne s'en servant que comme lieu de transition afin d'aller d'un lieu privé à un autre, et seulement si cela leur était autorisé (cela ne pouvait pas relever du simple plaisir)<sup>14</sup>. Les femmes étaient ainsi protégées du regard et de la menace des hommes. Cette pratique reste, de nos jours, limitée au nord de l'Inde.

- **Le sati** : ce rite poussait les femmes veuves à se jeter sur le bûcher de son mari afin de brûler avec lui. Tout un rituel précis était à effectuer avant de se jeter dans les flammes : impossible pour une femme de faire le sati si elle est enceinte ou « impure » et il lui faudra, le cas échéant, prendre un bain pour se purifier, puis retirer ses bijoux et se munir de divers objets comme une noix de coco ou un miroir, qui ont de fortes valeurs symboliques. C'est son fils aîné qui allume alors le bûcher.

Le statut des veuves selon la religion hindoue est proche de l'humiliation, puisqu'elle se voit retirer tous ses bijoux et toute possibilité de porter autre chose que des vêtements blancs. Les veuves sont souvent privées de leurs droits de succession et certaines d'entre elles sont obligées de mendier ou de se prostituer pour pouvoir survivre. Si la pratique du sati a été abolie par les Anglais au XIXe siècle et déclarée illégale par le Code pénal indien, érigeant cela au rang de meurtre, il en existe, de nos jours, encore quelques rares cas (Roop Kanwar, 18 ans, au Rajasthan en 1987 ou Kuttu Bai, 65 ans, au Madhya Pradesh en 2002)<sup>15</sup>.

## LES CRIMES CONTRE LA FEMME

---

### *Les mariages des enfants, les mariages arrangés, la pratique de la dot et ses dérives*

Tout d'abord, il est important de préciser que les mariages d'enfants sont interdits depuis la promulgation du « Child Marriage Restrain Act » en 1929, qui fixe l'âge limite du mariage pour les jeunes filles à partir de 18 ans et les jeunes hommes à partir de 21 ans. La pauvreté serait le premier facteur qui expliquerait le nombre important de mariages des enfants en Inde, ils sont d'ailleurs plus nombreux dans les zones rurales.

<sup>14</sup> Virginie Chasles, *L'information géographique (vol.72) – Femmes en Inde*, pages 57 à 69 disponible sur le site [www.cairn.info](http://www.cairn.info)

<sup>15</sup> Auteur inconnu, « Le Sati », *Indian Red*, date inconnue [www.indianred.pagesperso-orange.fr](http://www.indianred.pagesperso-orange.fr)



En effet, un proverbe hindi dit que « plus jeune est la mariée, plus faible sera la dot ». Bien qu'interdite depuis 1961, la belle-famille continue de l'exiger, car elle symbolise l'honneur de la famille de la mariée et sa loyauté envers les dieux. Les années passant sans marier leur fille signifient alors pour les membres d'une famille un endettement continu. Le montant de la dot est calculé en fonction de la caste à laquelle appartient le marié, sa place au sein de la famille et son poste au sein de la société indienne, elle consiste en des « cadeaux », tels que des bijoux, des voitures... Malheureusement, ce système de dot présente parfois de grands dangers pour la future mariée : il arrive que le montant de la dot augmente et que la famille de la jeune femme ne puisse pas payer. Dans ces cas-là, la belle-famille peut s'en prendre à elle en la brûlant vivante ou en l'empoisonnant. Ces crimes se passant au sein même de la famille, les membres n'ont donc aucun mal à déguiser cela en suicide ou en accident domestique<sup>16</sup>. Il ne s'agit malheureusement pas de cas isolé puisqu'en 2014, 8 455 femmes sont mortes à cause de la pratique de la dot, soit 30 femmes par jour<sup>17</sup>, faisant ainsi de cette pratique une des pires causes de féminicide au monde.

Mais, selon le responsable de la protection de l'enfance à l'Unicef, Javier Aguilar, en 2018, 27% des filles (1,5 million) sont mariées avant l'âge légal soit presque moitié moins qu'il y a dix ans, où le taux s'élevait à 47%.<sup>18</sup> Cela est principalement dû à un meilleur accès à l'éducation ainsi qu'à une prise de conscience des effets néfastes de telles unions sur la santé et le niveau de vie. En effet, cela a de terribles conséquences pour les jeunes filles : en plus du fait qu'elles doivent affronter des grossesses alors que leur corps n'y est pas totalement adapté (elles sont cinq fois plus susceptibles de mourir en couche lorsqu'elles sont âgées de moins de 15 ans), leurs enfants seront eux aussi plus fragiles et ont 60% de risques supplémentaires de mourir dans leur première année de vie.<sup>19</sup> Le mariage des enfants est l'une des pires violations des droits de l'Homme ainsi que du droit international puisqu'il prive l'enfant de son éducation, de son droit à un avenir meilleur, de sa santé.

<sup>16</sup> Auteur inconnu, « Modes de vie : le mariage », *Infoinde.com*, date inconnue [www.infoinde.com](http://www.infoinde.com)

<sup>17</sup> Auteur inconnu, « La dot, le côté « sombre » du mariage indien », *Malbar*, date inconnue [www.malbar.com](http://www.malbar.com)

<sup>18</sup> La rédaction avec l'AFP, « En dix ans, le nombre d'enfants mariés a été divisé par deux en Inde », *Le Figaro Madame*, le 6 mars 2018 [www.madame.lefigaro.fr](http://www.madame.lefigaro.fr)

<sup>19</sup> Auteur inconnu, « Le mariage d'enfants en Inde », *Malbar*, date inconnue [www.malbar.fr](http://www.malbar.fr)

Selon un sondage de l'Indian Human Development Survey (IDHS) de 2018, même si elles se marient à l'âge légal, seules 5% des femmes indiennes choisissent leur mari.<sup>20</sup> Le choix s'effectue en fonction des castes et du niveau social et se concrétise grâce à un accord entre les deux familles. En Inde, il n'est pas considéré comme nécessaire que les futurs époux s'aiment au moment du mariage puisque l'amour se développera et se renforcera au fil des années. De plus, le statut de la mariée dépendra de celui de sa belle-famille.

Le mariage, en Inde, est une cérémonie de don durant laquelle un père reconnaît sa fille comme telle et l'offre à la famille du marié. Une fois la cérémonie passée, elle quitte définitivement sa maison et va vivre dans celle de son époux, bien qu'elle ne le connaisse que peu voire pas du tout.

En cas de divorce, la femme sera rejetée par sa famille, car elle leur sera source de honte et une nouvelle fois à leur charge. C'est pour cela que la grande majorité des femmes préférera subir les violences de leur mari plutôt que de prendre de tels risques supplémentaires. Le statut de veuve, comme énoncé précédemment, est encore pire que celui de divorcée.

### ***Les infanticides***

L'Inde, en 2001, a effectué un recensement officiel qui a montré que sur un milliard d'Indiens, 36 millions de femmes sont manquantes, car elles ne sont pas nées ou qu'elles sont mortes en bas âge<sup>21</sup>, et ce chiffre a atteint 39 millions en 2013<sup>22</sup>. Cela s'explique par le fait que selon les traditions religieuses, seuls les fils peuvent effectuer les rites funéraires, et hériter du nom et du patrimoine et comme expliqué précédemment, avoir une fille est synonyme d'endettement et de fardeau en grande partie à cause de la question de la dot. Avoir un fils est donc primordial aux yeux de certaines familles, tant et si bien qu'une sélection a été mise en place, entraînant ainsi ce « manque » de filles au sein du pays, accentué par la politique indienne de limitation des naissances. Comme le montre le tableau ci-dessous, en 2014 et 2015, le nombre de cas de fœticides reportés en 2014 et 2015 sont très bas, alors que le sexe-ratio démontre clairement que le nombre de garçons

<sup>20</sup> La rédaction avec l'AFP, « En dix ans, le nombre d'enfants mariés a été divisé par deux en Inde », *Le Figaro Madame*, le 6 mars 2018 [www.madame.lefigaro.fr](http://www.madame.lefigaro.fr)

<sup>21</sup> Benedicte Manier, *L'élimination des filles en Inde et en Asie*, extrait du livre *Quand les femmes auront disparu*, 2006, disponible à l'adresse [http://www.sophot.com/fr/galleries/galerie.php?gal\\_id=18](http://www.sophot.com/fr/galleries/galerie.php?gal_id=18)

<sup>22</sup> Auteur inconnu, « Les « femmes manquantes » en Inde », *Vision du Monde*, le 7 mars 2013 [www.visiondumonde.fr](http://www.visiondumonde.fr)

est bien plus élevé que le nombre de filles dans les États concernés. Cela prouve ainsi que les fœticides de filles sont considérablement plus nombreux que ce que les chiffres officiels avancent, et que les traditions du pays sont encore bien présentes dans certaines régions, accentuant l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes.

Les femmes et jeunes filles en âge de procréer ont ainsi un poids immense sur leurs épaules : elles doivent à tout prix donner naissance à au moins un garçon. Dans le cas contraire, des situations difficilement envisageables en Occident ont alors lieu : elles peuvent être battues, voire tuées, renvoyées de leur famille. Certaines d'entre elles avortent en apprenant le sexe de leur enfant, participant encore davantage au sous-nombre de filles dans le pays (sachant qu'une fois que le sexe du bébé est visible, c'est-à-dire au-delà de 3 mois, l'avortement est illégal). D'autres échangent leur nouvelle née contre un petit garçon, dans la plus grande illégalité, tant la honte de mettre au monde une petite fille est grande. Dans le cas où elles garderaient l'enfant, il n'est pas rare que les bébés filles soient tués par la suite, par noyade, étouffement, empoisonnement... Narendra Modi a lancé une campagne en 2014 du nom de « Save girls, save the girl child » afin de lutter contre l'infanticide. Mais il ne s'est pas penché sur la cause même du problème, qui est majoritairement la dot, rendant ces mesures moins efficaces qu'elles auraient pu l'être. Les familles de garçons continuent donc à s'enrichir et les familles de filles continuent de s'appauvrir.

C'est un devoir d'épouse que de procurer un fils à la famille. Si une femme est stérile, elle sera alors considérée comme impure et « maudite » et son mari pourra se remarier, la reléguant ainsi au simple statut de bonne à tout faire, ou renvoyée dans sa famille.

### ***Le viol, fléau au sein de la nation indienne***

En Inde, en 2016, 79% des Indiennes disaient avoir été agressées sexuellement au moins une fois<sup>23</sup>. Dans le pays, les langues ont commencé à se délier sur la question du viol à partir de décembre 2012 (voir *Figure 2 ci-après*), date à laquelle une étudiante en médecine de 23 ans est morte à la suite de son agression. La jeune femme a subi un viol

<sup>23</sup> Lina Sankari, « En Inde, après le viol, le cauchemar continue », *Humanité*, 23 novembre 2017 [www.humanite.fr](http://www.humanite.fr)

collectif par six hommes pendant plus d'une heure dans un bus à New Delhi, aux alentours de 21h. Cela a provoqué de vives réactions populaires ainsi qu'au sein des organisations internationales telles que l'ONU et une mise à la lumière de la condition de la femme dans le pays (cela a, de plus, relancé le débat sur la peine capitale pour les agresseurs, dans ce cas-ci, la pendaison). En effet, si la classe moyenne manifestait pour de meilleures conditions de sécurité, une plus grande considération et, par-dessus tout, la justice pour cette jeune femme ainsi que toutes les autres qui sont agressées quotidiennement, certains représentants indiens, eux, blâmaient la victime, jugeant que ce n'est pas normal pour une femme de sortir le soir sans un membre de sa famille, de porter des vêtements jugés trop « courts », ou encore qu'elle aurait dû se laisser faire plutôt que de se débattre.

Une journaliste américaine pour la BBC qui a eu l'occasion d'interroger l'un des agresseurs en prison, rapporte ses propos : « *A decent girl won't roam around at nine o'clock at night. A girl is far more responsible for rape than a boy* »<sup>24</sup> (une fille décente ne serait pas dehors à 21h. Une fille est bien plus responsable dans un viol qu'un homme). Il ajoute, dans la même interview, que leur infliger la peine de mort rendrait la situation encore plus difficile pour les femmes, puisqu'avant, les agresseurs se « contentaient » de violer et de laisser la victime là, puisqu'ils avaient la certitude qu'elle ne parlerait pas. Maintenant qu'elles sont encouragées à parler, les violeurs décideront plus facilement de la tuer.

Dans la société indienne, depuis leur naissance, les jeunes femmes comprennent vite que leur vie n'a pas de valeur, puisqu'avoir un fils est bien plus avantageux sur de nombreux points. Si la vie d'une fille n'a pas de valeur, qu'elle n'est là que pour satisfaire un homme, qu'est-ce qui empêcherait donc un jeune garçon de lui faire subir ce qu'il veut ? Ce qui était particulièrement déstabilisant avec les agresseurs du bus de New Delhi était leur profil tout à fait banal, de jeunes hommes et un adolescent du peuple. L'Inde possède une réputation de laisser les agresseurs en toute impunité, et de continuer à blâmer les victimes tant les femmes possèdent de mauvaises conditions de vie et ne sont vues que comme des objets sans grande valeur. Peu de viols sont dénoncés, car les jeunes femmes

<sup>24</sup> Leslee Udwin, "Delhi rapist says victim shouldn't have fought back", *BBC News*, 3 mars 2015 [www.bbc.com/news/](http://www.bbc.com/news/)

ont peur des services de police qui sont loin de les prendre au sérieux ou même de leur assurer la sécurité dont elles ont cruellement besoin.

Le cauchemar continue donc pour les jeunes femmes victimes de viol : souvent, elles subissent la pression de leurs proches afin qu'elles retirent leur plainte, ou encore pour trouver un arrangement à l'amiable dans le cas où la famille du garçon concerné est puissante ou d'une caste élevée.

La justice et le suivi médical ne sont pas non plus de leur côté. Bien que depuis 2014, le ministère de la Santé et du Bien-être familial ait évoqué les nouvelles recommandations quant aux soins à apporter aux femmes victimes de violences sexuelles, les gouvernements fédéraux ne sont pas obligés de les suivre<sup>25</sup>. C'est ainsi que le « test à deux doigts » continue d'être pratiqué, alors qu'il constitue en lui-même un second viol. Une fois devant les tribunaux, la défense de l'accusé utilise fréquemment l'humiliation de la victime comme ligne de défense.

Peut-on parler de l'Inde comme pays à « la culture du viol » pour autant ? L'affaire du viol en réunion de 2012 a été très largement relayée par les médias du monde entier, donnant ainsi, aux yeux de la population internationale, une image de « pays du viol » à l'Inde. Malheureusement, le fait de se focaliser sur le pays occulte ce qui se passe dans d'autres régions du monde telles que l'Amérique latine, qui regroupe des pays très conservateurs et où le taux de criminalité est parmi les plus élevés du monde. Le taux de viols est très élevé dans le pays et les mentalités quant à la position de la femme jouent un rôle important dans les violences contre la gent féminine, mais cela ne constitue pas un élément suffisant pour dire que le pays promeut la « culture du viol ».

## **VERS UNE AMÉLIORATION DE LA CONDITION DE LA FEMME ?**

---

### ***Une présence croissante de la femme en politique***

À travers le monde, les femmes sont encore peu représentées dans les grandes institutions, en particulier au Parlement comme nous le montre la carte ci-dessous.

<sup>25</sup> Lina Sankari, « En Inde, après le viol, le cauchemar continue », *Humanité*, 23 novembre 2017 [www.humanite.fr](http://www.humanite.fr)

En 2009, par exemple, 59 femmes avaient été élues au Lok Sabha (Chambre basse du Parlement indien), ce qui représente 10.9% du Parlement, loin des 21.8% de la moyenne mondiale<sup>26</sup>. Leur nombre, dans les instances locales, est malgré tout conforme aux sièges qui leur sont réservés. L'Inde a été désignée ces dernières années comme le 110<sup>e</sup> pays sur 145 au niveau des efforts pour la parité<sup>27</sup>.

Néanmoins, en Inde, les femmes sont très actives dans la vie politique : Vijaya Lakshmi Pandit (1900-1990), sœur du Premier ministre indien Jawaharlal Nehru, a été la première femme indienne à occuper un poste au gouvernement (elle était ministre du gouvernement local et de la santé publique, puis élue en 1946 à l'Assemblée constituante des provinces unies). Elle a également été élue présidente de la huitième session de l'Assemblée générale des Nations unies en 1953. Elle a pavé la voie pour d'autres femmes, la plus célèbre et notable d'entre elles étant Indira Gandhi (1917-1984), la deuxième femme au monde à être élue démocratiquement à la tête d'un gouvernement, c'est-à-dire au poste de Premier ministre pour une durée considérable de 16 ans, entre 1966 et 1977, puis entre 1980 et 1984.<sup>28</sup>. Elle a profondément marqué l'histoire du pays et a été très influente et populaire auprès de certaines classes sociales en raison de la place qu'elle a permis à son pays d'occuper au niveau régional, mais avait aussi beaucoup de détracteurs, car elle abusait de son pouvoir et laissait passer la corruption. Elle a été assassinée le 31 octobre 1984 par deux de ses gardes du corps sikhs, provoquant de fortes émeutes qui ont fait plus de 1000 morts. Issue de la même dynastie politique, les Nehru-Gandhi, Sonia Gandhi a occupé de 1998 à 2017 le poste de présidente du Parti du Congrès, et elle possède toujours en 2019 une place importante dans le paysage politique du pays.

Beaucoup de femmes indiennes ont vu leur nom marquer l'histoire de leur pays. Parmi elles :

- Meira Kumar (née en 1945), première femme Présidente du Lok Sabha (2009-2014)

<sup>26</sup> Vanessa Dougnac, « La place des femmes dans l'élection indienne », *La Croix*, 2 mai 2014 [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com)

<sup>27</sup> Linda Bouifrou, « La situation des femmes en Inde, entre un Womanism renouvelé et une servitude acceptée », *Grotius International*, 8 mars 2016 <https://grotius.fr>

<sup>28</sup> Voir (29)

- Maneka Gandhi (née en 1954), ministre de 4 gouvernements, elle occupe toujours aujourd’hui le poste de ministre des Femmes et du Développement de l’Enfant depuis 2014 sous le gouvernement de Nahrendra Modi
- Sous le même gouvernement, Sushma Swaraj (née en 1952) est ministre des Affaires étrangères

Au niveau local, certaines femmes ont aussi occupé les plus hautes places du pouvoir, c’est-à-dire au poste de ministre en chef, le chef du gouvernement de l’un des 29 États qui composent l’Inde :

- Jayalalithaa Jayaram (1948-2016) au Tamil Nadu, dans le sud de l’Inde
- Mehbooba Mufti (née en 1969) au Jammu et Cachemire, dans le nord
- Mayawati Naina Kumari (née en 1956) à trois reprises dans l’Uttar Pradesh, dans le centre du pays, c’est aussi l’État le plus peuplé.

Malheureusement, beaucoup des votants sont issus des régions rurales de l’Inde et si des femmes se présentent aux élections, les élire afin de respecter la parité n’est pas à l’ordre du jour : les traditions sont encore bien trop ancrées dans ces parties de la population et les villages de campagne sont souvent très conservateurs. Ils se préoccupent bien plus du développement des infrastructures que de la situation des femmes.

Les femmes possèdent le droit de vote en Inde depuis 1952. Si dans les cercles privés et publics elles sont soumises aux ordres de leurs maris, les élections sont l’un des moyens les plus importants pour elles de s’exprimer et de partager leur opinion. Elles représentent 388 des 815 millions d’électeurs à travers le pays, c’est-à-dire 47,6%<sup>29</sup>.

### ***Au niveau du droit***

L’Inde fait partie des pays dans le monde où le plus grand nombre de lois ont été mises en place afin d’encadrer la vie de la femme et de la protéger des violences des hommes contre elle.

---

<sup>29</sup> Voir (28)

L'une des premières a été celle qui a interdit la pratique de la Sati, en 1829, et de nombreuses autres ont suivi. Elles ne sont, pour autant, pas respectées comme il le faudrait et bien trop souvent bafouées ou même mises de côté comme si elles n'existaient pas, à l'image du *Dowry Prohibition Act* en 1961, qui interdit la pratique de la dot. L'Inde avait encore un certain chemin à parcourir avant de mettre un terme à cette tradition. De plus, de vraies politiques répressives qui seraient susceptibles de mettre un terme à la recrudescence de ces agressions n'ont jamais réellement été mises en place afin d'appliquer réellement les lois promulguées. Voici certaines d'entre elles, visant à renforcer la sécurité des femmes et rendre illégaux les mauvais traitements à leur rencontre<sup>30</sup> :

- 1870 : l'infanticide des filles est désormais interdit et toutes les naissances doivent être enregistrées
- 1976 : *Equal Remuneration Act* pour l'égalité salariale, alors même qu'en 2018 le nombre de femmes ayant un emploi n'était plus que de 26% (alors qu'il s'élevait à 36% en 2005)<sup>31</sup>
- 1993 : 33% des sièges sont ouverts aux femmes dans les conseils des villages
- 2005 : *Protection of Women from Domestic Violence Act*, qui rend illégales toutes violences domestiques contre une femme
- 2006 : *Prohibition of Child Marriage Act*, qui légalise le mariage à partir de 18 ans
- 2008 : *Women's Reservation Bill*, qui réserve 33% des sièges du Lok Sabha aux femmes

L'année 2012, comme énoncé précédemment, a marqué un tournant important dans le pays dans tout ce qui tourne autour de la question du viol. La même année, le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies avait demandé un débat d'urgence sur la question des agressions sexuelles contre les femmes en Inde afin de tenter de remédier à la situation alarmante du pays. À la suite de la terrible agression de la jeune fille dans le bus à New Delhi et aux manifestations qui ont suivi, une loi en 2013 a élargi la définition des violences que les femmes peuvent subir en « crimes »

<sup>30</sup> Lina Sibi, « Focus 2 : Les femmes en Inde : la plus grande démocratie du monde est-elle misogyne ? », *Humans For Women*, 9 février 2017 [www.humansforwomen.org](http://www.humansforwomen.org)

<sup>31</sup> Auteur inconnu, « Inde : les femmes exclues du marché du travail », *FranceInfo*, 12 novembre 2018 [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr)



et a durci les sanctions pénales que les agresseurs peuvent encourir. Désormais, la peine qui était fixée à 7 ans de prison minimum est élevée à 20 ans et la prison à vie voire à la peine de mort en cas de récidive<sup>32</sup>. Depuis 2014, de nouvelles recommandations quant aux soins médico-légaux à prodiguer aux femmes victimes de violences sexuelles ont été diffusées.

Autre pas important, en 2016, le Parlement a officiellement reconnu les femmes victimes d'attaques à l'acide comme éligibles au statut de personnes handicapées. Elles recevront donc, dans ce cas, des indemnités et une aide à l'insertion professionnelle<sup>33</sup>. Cette loi porte le nom de *Persons With Disabilities Bill* et vient reconnaître là un crime trop fréquent en Inde. Dans le monde, chaque année, 1500 attaques à l'acide sont dénombrées, et un millier vient de l'Inde<sup>34</sup>, sans compter les victimes qui préfèrent se taire de peur de subir des représailles de la part de leur agresseur (qui est bien souvent leur mari, un membre de leur famille ou un proche).

En 2015, le Premier ministre indien Narendra Modi a lancé une campagne nationale du nom de « Sauvez vos filles, éduquez vos filles » qui demandait à la population d'épargner la vie des filles. Malheureusement, sa voix n'a eu que peu d'impact puisque les gouvernements de chaque État ont décidé ou non de suivre le mouvement.

### ***Militantisme et féminisme***

Il n'existe évidemment pas de mouvement féministe unique en Inde. En effet, en fonction de la religion, de la caste, de la situation sociale, les femmes ne subissent pas les mêmes discriminations. Mais depuis la fin des années 70, les mouvements en faveur des femmes se font de plus en plus nombreux. Ils ont pour but de changer les mœurs et les mentalités dans le pays. C'est notamment grâce à ces mouvements que le Parlement a voté la légalisation de l'avortement en 1971 (selon certaines conditions, c'est-à-dire en cas de viol ou pour raisons médicales) ou une partie des lois citées dans la sous-partie précédente. Les luttes pour leurs droits et leur dignité sont longues mais les féministes indiennes ne baissent pas les bras, au contraire. Organisées au sein d'ONG, ou de

<sup>32</sup> Equipe RFI, « Une loi « anti-viol » adoptée par le Parlement indien », *RFI*, 20 mars 2013 [www.rfi.fr](http://www.rfi.fr)

<sup>33</sup> Subodh Ghildiyal, « Acid attack survivors to come under disability law », *The Times of India*, 2 décembre 2016 [www.timesofindia.indiatimes.com](http://www.timesofindia.indiatimes.com)

<sup>34</sup> Equipe Euronews, « Inde : des survivantes d'attaques à l'acide défilent pour l'égalité hommes-femmes », *Euronews*, le 8 mars 2018 <https://fr.euronews.com>

groupements locaux ou informels, elles n’hésitent parfois pas à régler leurs comptes elles-mêmes.

Le Mouvement Indien des Femmes (MIF), par exemple est la communauté qui regroupe les différents mouvements en faveur de l’égalité hommes-femmes et est très vaste et hétérogène. Ils s’accordent néanmoins sur les éléments principaux de la lutte des femmes pour leurs droits : l’interdiction de la dot, la dénonciation des violences, la discrimination du genre, la préférence des garçons.<sup>35</sup>

Parmi les féministes notables du pays, historiquement nous pouvons citer Sarojini Sahoo (née en 1956), considérée comme la Simone de Beauvoir indienne. Cette écrivaine a reçu de très nombreux prix pour ses ouvrages, qui couvrent bien souvent la sexualité féminine et le désir de la femme ainsi qu’aux épreuves auxquelles elle doit faire face tout au long de sa vie.

La lutte féministe en Inde peut être divisée en 3 périodes différentes qui ont chacune pu apporter de nouveaux éléments en faveur des femmes dans le pays :

- Au XIXe siècle, la première lutte est celle contre la Sati, engagée par Lord William Bentick (la pratique est déclarée illégale en 1826)
- La seconde période commence en 1915 pendant la bataille pour l’Indépendance : les femmes obtiennent alors la reconnaissance de Gandhi. Naissent alors les mouvements All India Women’s Conference (une ONG fondée en 1927 qui promeut l’éducation, pour les femmes et les enfants mais elle couvre aussi la défense de plusieurs droits fondamentaux de la femme aujourd’hui) et la Fédération Nationale des Femmes en Inde, créée en 1954 qui lutte contre les violences faites aux femmes sous toutes ses formes, y compris leurs droits bafoués à la justice et à la sécurité.
- La dernière période, elle, a commencé à la période postindépendance et s’étend jusqu’à nos jours. Elle concerne majoritairement les améliorations des conditions de la femme du point de vue social, dans son foyer et ses droits politiques.<sup>36</sup>

<sup>35</sup> Caroline Michon, « Être féministe en Inde, ou l’enjeu de mener plusieurs combats en même temps », *The Conversation*, 15 mars 2018 [www.theconversation.com](http://www.theconversation.com)

<sup>36</sup> Durgairajan Gnanasekaran, « « Nari Shakti », la force tranquille des féministes en Inde », *The Dissident*, 2 avril 2015 <https://the-dissident.eu>

Des ONG du monde entier se mobilisent et travaillent sur le terrain aux côtés des populations, dans les domaines de la santé, de la protection contre les violences, de la lutte anti-traite et participe considérablement à la prise de parole, de conscience et de force des femmes indiennes.

Nombreux sont les groupes locaux de femmes qui ont décidé de s'unir afin de réclamer justice et égalité à travers le pays, le combat des « saris roses » est notable. Ces femmes vêtues de rose, originaires de l'Uttar Pradesh, une région pauvre de l'Inde, sont presque au nombre de 200 et sont dispersées dans de nombreux villages. Elles ont décidé de faire respecter la loi, alors que la police et les organismes en charge de leur sécurité ne le font pas. Les trois quarts des femmes de cette région sont analphabètes et beaucoup ont dû avoir recours à l'avortement tant le poids des traditions est lourd sur leurs épaules. Ensemble, elles ont créé un gang, pour s'entraider, faire respecter la loi et s'entraîner afin d'être en mesure de se défendre. Elles sont d'ailleurs de plus en plus influentes et leur nombre ne cesse d'augmenter, mais elles ne visent pas pour autant une place dans le monde politique : leur combat ne peut pas être celui de défendre un parti, mais celui des femmes des classes les plus pauvres et défavorisées, là où les hommes les oppriment encore plus que dans les autres castes<sup>37</sup>.

Un autre mouvement, plus récent cette fois, a beaucoup fait de bruit au niveau international est celui dit du « mur des femmes » au Kerala. En Inde, les femmes en âge d'avoir les règles ne sont pas admises dans les temples de la religion hindoue. Au temple de Sabarimala, les autorités ont décidé qu'aucune femme entre 10 et 50 ans ne pourrait entrer, car elles sont considérées comme « impures », alors même que des millions d'hommes se rendent chaque année dans ce haut lieu du pèlerinage. Après plusieurs manifestations, la Cour suprême a déclaré cette interdiction illégale, et cela a mis le feu aux poudres : des tentatives d'entrée dans le temple ont été déjouées par des milliers de manifestants traditionalistes et conservateurs hindous, à l'aide de jets de pierre. Néanmoins, deux femmes en âge d'avoir leurs menstruations ont réussi à entrer, escortées par des policiers et dissimulées, elles ont prié et sont ressorties. Cela a provoqué de vifs mouvements d'indignation et le temple a fermé le temps d'effectuer un « rite de

<sup>37</sup> Julien Bouissou, « Inde : la justice en sari rose », *Le Monde*, 8 mai 2008 [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

purification ». Cette situation a donné lieu à de très nombreuses arrestations, à des blessures et même à un décès. Face à cette situation indéniablement discriminatoire envers elles, environ 3 millions de femmes de tous âges ont décidé de former un « mur de femmes » de plus de 620 kilomètres, le long des routes du Kerala. La situation est aujourd'hui toujours tendue, elle est même remontée aux plus hautes places du gouvernement et provoque des débats quant à la conservation de certaines traditions dans le cadre de la religion, le sujet divise jusqu'à la toile<sup>38</sup>.

Les combats des féministes en Inde sont très vastes et variés et si une unification pourrait faire progresser leur cause plus rapidement, les différentes barrières que représentent les castes, les religions, le manque d'éducation ou les différences culturelles les en empêchent. Malgré toutes les difficultés auxquelles elles doivent faire face, la cause féminine gagne de plus en plus de terrain, même s'il s'agira d'un processus encore très long : des traditions centenaires ne pourront pas disparaître de façon immédiate.

## CONCLUSION

---

En 1921, Gandhi a affirmé que « *de tous les maux dont l'homme s'est fait lui-même responsable, aucun n'est aussi dégradant, choquant ou brutal que son abus de la meilleure moitié de l'humanité ; le sexe féminin (pas le sexe faible)* ». Dans le monde, le statut et les droits de la femme sont très loin d'être respectés comme ils devraient l'être. En Inde, au sein d'une société profondément patriarcale, le statut des femmes présente une sorte de paradoxe. En effet, elles sont présentes dans les gouvernements, ou aux plus hautes responsabilités d'un État, d'une organisation et d'un autre côté, elles n'osent encore que trop peu se rebeller face aux violences qu'elles subissent, au nom des traditions. Mais de nos jours et à la suite de dramatiques évènements, les langues se sont enfin déliées et les femmes sortent dans les rues afin de réclamer désormais les mêmes droits que les hommes.

La condition de la gent féminine possède des notes d'espoir au milieu des drames auxquels elle doit faire face : il est sûr et certain que si les jeunes filles ont accès à

---

<sup>38</sup> Laurence Defranoux, « En Inde, ces femmes debout contre l'opprobre », *Libération*, 3 janvier 2019 [www.liberation.fr](http://www.liberation.fr)

l'éducation de façon plus systématique, les mentalités évolueront considérablement. Cela permettra d'instruire des filles, qui elles-mêmes transmettront leur savoir à leur famille, à leurs fils. Une nouvelle génération plus détachée des traditions, plus consciente de la véritable place des femmes, verra alors le jour et cela se confirme, car l'Inde est un pays jeune.

L'une des manières de se rendre compte de l'évolution des mentalités dans le pays est le recensement qui a lieu dans le pays tous les 10 ans. Le prochain aura lieu en 2021, et le suivant en 2031, il sera donc primordial de voir s'ils ont évolué de façon positive et si cette évolution est durable. Enfin, à l'ère de la mondialisation, nous assistons à la diffusion de la culture occidentale dans le pays et à de nouvelles manières de penser et de voir le monde, bien que beaucoup de chemin reste encore à parcourir. ■

**ASIA FOCUS #114**

**LA CONDITION ET LA PLACE DE LA FEMME EN INDE**

**PAR NATACHA LEMOINE / ÉTUDIANTE EN MASTER HISTOIRE ET RELATIONS INTERNATIONALES À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE**

JUIN 2019

**ASIA FOCUS**

Collection sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférences à l'Université catholique de Lille, et Emmanuel LINCOT, Professeur à l'Institut Catholique de Paris – UR « Religion, culture et société » (EA 7403) et sinologue.  
[courmont@iris-france.org](mailto:courmont@iris-france.org) – [emmanuel.lincot@gmail.com](mailto:emmanuel.lincot@gmail.com)

**PROGRAMME ASIE**

Sous la direction de Barthélémy COURMONT, directeur de recherche à l'IRIS, maître de conférences à l'Université catholique de Lille  
[courmont@iris-france.org](mailto:courmont@iris-france.org)

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)

@InstitutIRIS

[www.iris-france.org](http://www.iris-france.org)